

Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)
États financiers
au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le

PROJET PROJET PROJET
Raymond Clabot
Grant Thornton
Raymond Clabot
Grant Thornton
Raymond Clabot
Grant Thornton

1

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n°

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Apports (note 3)	487 134	430 926
Autofinancement		
Supervision des droits d'accès	35	
Supervision clinique	9 097	5 850
Cotisation aux membres	795	1 155
Répits	2 450	
Camps d'été		4 842
Activités diverses		4 387
Autres		
Intérêts	245	170
Fonds POC	558	(475)
Remboursement de frais de déplacement	2 507	389
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 665	
	<u>504 486</u>	<u>447 244</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	335 929	291 761
Assurances et taxes foncières	2 728	1 769
Activités de promotion et impression	5 969	4 819
Déplacements et réunion	19 503	17 278
Matériel et fournitures diverses	21 189	15 968
Frais de formation et matériel pédagogique	9 159	2 765
Télécommunications	4 293	8 133
Entretien et réparations	18 828	8 670
Énergie	4 137	3 195
Frais reliés aux programmes	36 184	35 891
Honoraires professionnels	9 169	9 274
Matériel et autres fournitures - COVID19	4 747	
Créances douteuses	760	
Frais bancaires	956	682
Amortissement des immobilisations corporelles	21 330	14 860
	<u>494 881</u>	<u>415 065</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>9 605</u></u>	<u><u>32 179</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021			2020
	Non affectés	Affectés (note 10)	Investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	62 304	107 554	287 268	424 947
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	70 081	(40 811)	(19 665)	32 179
Affectation d'origine interne (note 10)	(59 884)	(60 000)	119 884	
Solde à la fin	72 501	6 743	387 487	457 126

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PROJET
Raymond Clabot
Grant Thompson

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	9 605	32 179
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 330	14 860
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 665)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>7 229</u>	<u>(7 928)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	36 499	39 111
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(129 884)	(1 183)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 000</u>	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(83 385)	37 928
Encaisse au début	<u>202 997</u>	<u>165 069</u>
Encaisse à la fin	<u><u>119 612</u></u>	<u><u>202 997</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	119 612	202 997
Comptes clients et autres créances (note 4)	15 794	3 376
Subvention du gouvernement fédéral à recevoir		10 130
Frais payés d'avance		371
	<u>135 406</u>	<u>216 874</u>
Long terme		
Dépôt à terme	19 000	19 000
Immobilisations corporelles (note 5)	395 822	287 268
	<u>550 228</u>	<u>523 142</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	40 992	27 169
Apports reportés (note 8)	29 750	29 750
Revenus reportés	4 420	9 097
	<u>75 162</u>	<u>66 016</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	8 335	
	<u>83 497</u>	<u>66 016</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	72 501	62 304
Affectés en vertu d'affectations d'origine interne (note 10)	6 743	107 554
Investis en immobilisations	387 487	287 268
	<u>466 731</u>	<u>457 126</u>
	<u>550 228</u>	<u>523 142</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) a pour objectif de sensibiliser la population à l'enfance meilleure et d'offrir un support aux organismes oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance meilleure. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autofinancement et autres

Les revenus d'autofinancement et autres sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les événements ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant de l'autofinancement et autres encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés. De plus, certains revenus d'autofinancement et autres proviennent de ventes au comptant et sont constatées au point de vente lorsque le client a participé à l'activité et a versé le produit de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	25 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau et agencements	5 ans

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - APPORTS

	2021	2020
	\$	\$
Subvention de la municipalité		
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	6 000	6 000
Subventions du gouvernement fédéral		
Agence de santé publique du Canada (Programme d'action communautaire pour les enfants PACE)	101 302	101 302
Subvention salariale temporaire	7 694	
Subventions du gouvernement provincial		
Centre d'intégration de Santé et des Services Sociaux de la Montérégie		
Mission Globale: Famille	102 544	91 918
Aides aux devoirs	7 500	5 924
Supervision des Droits d'Accès (SDA)	7 000	
Emploi Québec	4 970	
Table de concertation en périnatalité	58 444	58 444
Dons		
Centraide du Grand Montréal	156 958	153 458
Autres organismes	31 000	10 000
Particuliers	3 722	3 880
	487 134	430 926

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	775	1 426
Taxes à la consommation à recevoir	15 019	1 950
	15 794	3 376

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	59 108		59 108	59 108
Bâtiment	397 642	98 669	298 973	221 294
Équipement informatique	19 034	9 502	9 532	2 734
Mobilier de bureau et agencements	56 376	28 167	28 209	4 132
	532 160	136 338	395 822	287 268

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 15 000 \$, porte intérêt au taux de 7,2 % et est renégociable annuellement.

Un montant de 1 000 \$ est disponible sous forme de cartes de crédit au taux de 7,2 % (7,2 % au 31 mars 2020). Au 31 mars, le montant utilisé est de débiteur de 305 \$ (inutilisé au 31 mars 2020).

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 275	3 868
Salaires et vacances à payer	27 717	23 301
	40 992	27 169

Les sommes à remettre à l'État totalisent 7 634 \$ au 31 mars 2021 (5 852 \$ au 31 mars 2020).

8 - APPORTS REPORTÉS

	2021	2020
	\$	\$
Centraide		
Fonds d'inclusion		
Solde au début	23 750	23 750
Montants encaissés	23 750	23 750
Montants constatés aux résultats	(23 750)	(23 750)
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu		
Fonds opérations courantes		
Montants encaissés	6 000	6 000
Solde à la fin	29 750	29 750

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
	\$	\$
Centraide		
Montants encaissés au cours de l'exercice	10 000	
Montant constaté aux résultats	(1 665)	
Solde à la fin	<u>8 335</u>	

10 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

				2021
	Solde au début	Affectation	Utilisation	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	16 554		(9 811)	6 743
Projet enSEMble	60 000		(60 000)	
Intervenante temporaire	31 000		(31 000)	
	<u>107 554</u>		<u>(100 811)</u>	<u>6 743</u>

				2020
	Solde au début	Affectation	Utilisation	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	23 387		(6 833)	16 554
Projet enSEMble	60 000			60 000
Intervenante temporaire		31 000		31 000
	<u>83 387</u>	<u>31 000</u>	<u>(6 833)</u>	<u>107 554</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et la subvention du gouvernement fédéral à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement:

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.